



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 10 juin 2020

CALCUL INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE
Stages sur les mesures de correction pour les entreprises de Guadeloupe

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chaque année au 1^{er} mars. Le ministère du travail a mis en ligne un simulateur-calculateur ainsi qu'un dispositif d'accompagnement complet pour les aider dans leur démarche.

Il est consultable sur le site du ministère du travail ou en cliquant sur le lien suivant : [Formation au calcul de l'index égalité professionnelle.](#)

Pour aider et accompagner les entreprises, le ministère du Travail organise des sessions de formation en ligne adaptées au contexte de crise du coronavirus.

Les stages destinés aux entreprises de 50 à 250 salariés relatifs aux mesures de correction ont repris depuis le 2 juin sous forme de classes virtuelles.

En Guadeloupe, pour tenir compte des spécificités du tissu économique, une session est réservée aux entreprises le jeudi 02 juillet de 08h00 à 12h00.

Elles sont invitées à s'inscrire en ligne sur : <https://eyfr.odoo.com/>

Contact presse : 05 90 80 50 40